

L'an deux mille dix-neuf, le 9 avril à 19h25 les membres du Conseil de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 3 avril 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	X		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Repr.	M. Afflatet	P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	X		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Repr.	Mme Lefebvre	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	X		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	X		P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Abs		
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Repr.	M. Segura	P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	X		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	X		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Repr <sup>(3)</sup>	M. Nicolle	
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	X		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Perreux	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Repr.	M. Le Bohellec	P
Rungis	M.	CHARRESON	Raymond	X		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	X		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	X		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	X		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	X <sup>(2)</sup>		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	X		P
l'Hay-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	X		P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	Mme Leurin Marchaix	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	X		P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	Mme Veyrunes	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	Repr.	Mme Lorand	P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	X <sup>(2)</sup>		P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	X		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	X		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	X		P
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	X		P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	X		P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	X <sup>(1)</sup>	Mme Janodet <sup>(2)</sup>	P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	X		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	X		P
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	X		P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Repr.	M. Yebouet	P

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	X		P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	Repr.	M. Kennedy	P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Repr.	M. Gagnepain	P
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	M. Decrouy	P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs		
Orly	Mme	JANODET	Christine	X		P
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	X		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	X		P
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	X		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	X		P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Repr.	Mme De Comamond	P
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	X		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESSENS	Evelyne	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	X		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	X		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	X		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	X		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	X		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	X		P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	X		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	X <sup>(3)</sup>		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	X		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	X		P
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Repr.	M. Tmimi	P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	X		P
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	P
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	X		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	X		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Repr.	M. Marchand	P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	X		P
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Repr.	M. Girard	P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	X		P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	X		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	X		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	X		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	X		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	X		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	X <sup>(1)</sup>	M. Daudet <sup>(2)</sup>	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	X		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Repr.	M. Lipietz	P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	X <sup>(2)</sup>	M. Berenger <sup>(1)</sup>	P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. Bouyssou	P
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	X		P

1) Jusqu'à la délibération n° 1336

2) A partir de la délibération n°1337

3) Jusqu'à la délibération n° 1356

### Secrétaire de Séance : Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1334 à 1336	58	8	26	84
1337 à 1356	59	6	27	86
1357 à 1377	58	8	26	84

## Exposé des motifs

Le rattachement de l'OPH de Thiais à l'EPT Grand Orly Seine Bièvre a été acté par délibérations adoptées dans les mêmes termes au Conseil municipal du 30 juin 2017 et au conseil territorial du 26 septembre 2017, avec prise d'effet au 31 décembre 2017.

L'article R.421-4 du CCH précise que « le nombre des membres du conseil d'administration d'un office public de l'habitat ayant voix délibérative est fixé à vingt-trois ou vingt-sept, par décision de l'organe délibérant de la collectivité territoriale de rattachement, compte tenu notamment de la répartition géographique du patrimoine de l'office ou de l'importance de son parc. Toutefois, pour un office propriétaire de moins de 2000 logements, ce nombre peut être fixé à dix-sept »

L'article L.5219-5 VIII du CGCT précise que « *parmi les représentants de l'établissement public territorial au sein du Conseil d'Administration de l'office figurent, dans une proportion d'au moins la moitié, des membres proposés par la commune de rattachement initial dès lors qu'au moins la moitié du patrimoine de l'office est situé sur son territoire.* »

De nouveaux éléments interviennent dans la composition du Conseil d'Administration de l'OPH de Thiais.

Cette nouvelle délibération modifie partiellement la délibération n°2018-12-18\_1258 du 18 décembre 2018 comme suit :

Les représentants de locataires au Conseil d'Administration de l'Office de l'Habitat de la Ville de Thiais, déclarés élus, sont :

- Monsieur Hervé GENTY, représentant CNL
- Madame Enza PALERMO, représentante CLCV
- Madame Marie-Thérèse GOARNISSON, représentante CNL

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** le décret du 30 mars 1923 portant sur la création de l'OPH de Thiais ;

**Vu** le décret n° 2016-1142 du 23 août 2016 relatif aux modalités de rattachement des offices publics de l'habitat communaux aux établissements de coopération intercommunale compétents en matière d'habitat et aux établissements publics territoriaux ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Considérant** que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dispose que les offices publics de l'habitat précédemment rattachés aux communes ou à leurs groupements situés dans le périmètre des établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris sont rattachés à ces derniers au plus tard le 31 décembre 2017, sauf dans le cas de la commune de Paris ;

**Considérant** que l'OPH de Thiais a été rattaché à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre par délibérations adoptées dans les mêmes termes les 30 juin et 26 septembre 2017 avec prise d'effet du rattachement au 31-12-2017 ;

**Considérant** que L'article R.421-6 du CCH précise que le membre ou les membres représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées sont désignés par la collectivité territoriale ou l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement de l'office ;

**Considérant** les éléments transmis le 31/12/2018 par l'Office Public pour l'Habitat de la Ville de Thiais et la délibération son Conseil d'Administration en date du 20/12/2018 validant les résultats aux scrutins du 07/12/2018 aux élections des représentants des locataires et déclarant élus :

- Monsieur Hervé GENTY, représentant CNL
- Madame Enza PALERMO, représentante CLCV
- Madame Marie-Thérèse GOARNISSON, représentante CNL

Entendu le rapport de Mme Sakina Hamid ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

### Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Modifie partiellement la délibération n°2018-12-18\_1258 comme suit :
  - ⇒ 3 représentants des locataires
    - Monsieur Hervé GENTY, représentant CNL
    - Madame Enza PALERMO, représentante CLCV
    - Madame Marie-Thérèse GOARNISSON, représentante CNL
  
2. Précise que les autres membres restants inchangés, le conseil d'administration de l'OPH de Thiais est composé comme suit :
  - ⇒ 6 Élus désignés au sein de l'organe délibérant représentant le territoire :
    - Dany BEUCHER
    - Virginie MARCHEUX
    - Pierre SEGURA
    - Françoise SOURD
    - Alain AFFLATET
    - Élie YEBOUET
  - ⇒ 2 personnalités qualifiées en matière de logement :
    - Thérèse BOCHEUX
    - Alain GRINDEL
  - ⇒ 1 personnalité qualifiée ayant qualité d'élu d'une autre commune et non conseiller territorial
    - Liliane PONOTCHEVNY

Les autres membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

  - ⇒ 1 représentant de la CAF : Valérie FREGONA
  - ⇒ 1 représentant de l'UDAF : Marie-Claude GARCIA
  - ⇒ 1 représentant d'Action Logement : Emmanuelle BELIERE
  - ⇒ 1 représentant de CGT : Nedjma MEHENI
  - ⇒ 1 représentant des associations d'insertion par le logement des personnes défavorisées :
    - Émilie ROSSI
  - ⇒ 3 représentants des locataires
    - Monsieur Hervé GENTY, représentant CNL
    - Madame Enza PALERMO, représentante CLCV
    - Madame Marie-Thérèse GOARNISSON, représentante CNL
  
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 84**

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 16 avril 2019 ayant été publiée le 17 avril 2019



A Vitry-sur-Seine, le 15 avril 2019  
Le Président

Michel LEPRETRE

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*